

ANR AU 30 JUIN 2021

- Un ANR de 9,57 € par action au 30 juin 2021 ;
- Un trimestre centré sur l'accompagnement des sociétés du portefeuille ;
- Un réinvestissement et deux cessions sur la SLP Trophy Investissements sur le semestre ;
- Une trésorerie brute s'élevant à 1,48 million d'euros.

Paris, le 19 juillet 2021 – ALTUR INVESTISSEMENT (Euronext - FR0010395681 - ALTUR) publie son Actif Net Réévalué (ANR)¹ au 30 juin 2021, qui s'élève à **43,97 millions d'euros avant déduction de la valeur des Actions de Préférence Rachetables (ADPR), conduisant à une valorisation de 9,57 € par action ordinaire (part des commandités et commanditaires)**, en légère hausse de 1% sur le semestre (ANR de 9,48 € au 31 décembre 2020).

Au 30 juin 2021, l'actif d'ALTUR INVESTISSEMENT était composé de :

- Un portefeuille de 22 participations valorisées à 44,98 millions d'euros² ;
- Des disponibilités pour 1,91 million d'euros (correspondant à la trésorerie de 1,48 million d'euros complétée des disponibilités liées au contrat de liquidité) ;
- Des dettes financières de 2,84 millions d'euros (dont 2,75 millions d'euros de prêt bancaire).

François Lombard, gérant d'ALTUR INVESTISSEMENT commente :

« L'équipe d'Altur Investissement a continué à s'investir activement au cours du semestre écoulé sur la gestion du portefeuille afin d'accompagner les dirigeantes et dirigeants. La légère hausse de l'ANR est essentiellement due à la revalorisation de la société Solem dont la valorisation de sortie était prise en compte au 30 juin 2021, alors que la cession a effectivement eu lieu le 8 juillet 2021 ».

2 cessions réalisées depuis le 1^{er} janvier 2021 dans le cadre de la SLP Trophy Investissements et un réinvestissement

Altur Investissement avait acquis en janvier 2020 un portefeuille secondaire de six participations dans des secteurs diversifiés, regroupés au sein de la SLP³ Trophy Investissements. À la date du présent communiqué, trois cessions de participations de ce portefeuille ont été réalisées :

- En novembre 2020, la société Avencall/XIVO spécialiste de la téléphonie en VoIP ;
- En mars 2021, le groupe Vissal, producteur et distributeur de visserie boulonnerie ;
- En mars 2021 toujours, la société Webdyn spécialiste des solutions IoT dans le secteur de l'énergie et des objets connectés.

Altur Investissement a également cédé sa participation dans la société Solem, spécialiste du secteur de l'irrigation, du telecare et de la piscine, début juillet 2021 après avoir accompagné celle-ci pendant 5 ans.

Altur Investissement a accompagné la société Pompes Funèbre de France dans ses projets de croissances externes en réinvestissant sous forme d'obligations convertibles (montant de réinvestissement inférieur à 500.000 euros). La société a ainsi pu acquérir le 8 juillet 2021 deux fonds de commerces à Paris et ouvrir une agence en propre à Levallois.

¹ Cet ANR est calculé sans changement de méthode et présenté avant prise en compte de la part revenant aux commandités

² La cession de Solem a eu lieu le 8 juillet 2021, Altur Investissement était donc toujours actionnaire de Solem au 30 juin 2021

³ Créée par la loi Macron en août 2015, la société de libre partenariat (SLP) vient compléter l'offre de structures déjà disponibles en France qui permettent d'associer les investisseurs à la gouvernance d'un fonds d'investissement (comme les SICAV aux formats de société anonyme ou de SAS). La SLP doit permettre une flexibilité de gestion, à l'image des limited partnerships, tout en apportant une sécurité juridique aux gestionnaires et aux investisseurs (source AMF).

ALTUR INVESTISSEMENT a pour objectif de poursuivre la stratégie de cessions engagée en concertation avec les dirigeants et les autres actionnaires des sociétés concernées, en tenant compte du contexte sanitaire et de ses répercussions sur la situation macroéconomique et le marché du private equity.

Résultats provisoires d'Altur Investissement au 30 juin 2021

Les comptes semestriels d'Altur Investissement au 30 juin 2021, arrêtés par la gérance et revus par le Conseil de Surveillance du 16 juillet 2021, en cours d'audit mais non encore certifiés par les Commissaires aux Comptes, font apparaître un résultat net semestriel de -2 millions d'euros, conséquence des provisions passées au cours du 1^{er} trimestre 2021 et mentionnées dans le communiqué de presse du 28 avril 2021.

Politique de dividendes

La Société a indiqué dans son communiqué de presse du 17 mars 2021 sur les résultats de l'exercice 2020, que compte tenu des pertes constatées au titre de l'exercice écoulé, elle ne proposerait pas de distribution de dividendes au titre de l'exercice 2020. Elle a toutefois précisé que si la situation le permettait, elle pourrait envisager de distribuer un acompte sur dividende au cours du second semestre 2021.

En conséquence, au vu des résultats de l'année 2021 estimés sur la base des cessions de participation qui auront pu être réalisées, la Société pourrait, à compter de la constatation de ceux-ci, décider de verser un acompte sur dividende.

Cette décision pourrait être prise par le Conseil de surveillance fin novembre, début décembre prochain, étant rappelé que l'Offre sera, selon le calendrier communiqué, clôturée le 20 septembre 2021.

Par ailleurs, le succès éventuel de l'offre sur les actions ordinaires de la Société initiée par la société Altur Holding (l'« Offre ») pourrait avoir une incidence sur la politique de distribution de dividendes de la Société. Dans la documentation relative à l'Offre, l'Initiateur a indiqué qu'il n'envisageait pas de modifier substantiellement la politique de dividendes pratiquée les années précédentes par Altur Investissement. Il entend toutefois maximiser la capacité d'Altur Investissement à générer des plus-values sur les cessions de ses participations à compter de l'exercice 2021 et au moins jusqu'au dividende perçu au titre de l'exercice 2022.

Ainsi, l'Initiateur proposera aux actionnaires une distribution de dividendes supérieure aux montants historiques, après mise en réserve d'une quote-part strictement nécessaire aux réinvestissements dans les lignes du portefeuille.

À PROPOS D'ALTUR INVESTISSEMENT

ALTUR INVESTISSEMENT a vocation à accompagner – en tant qu'investisseur de référence ou coinvestisseur – des PME familiales et patrimoniales et ETI en forte croissance, essentiellement non cotées, sur des opérations de type capital-développement et transmission (OBO).

Code ISIN : FR0010395681 - Code Mnémonique : ALTUR – Euronext : Compartiment C

Prochain rendez-vous :

21 octobre 2021 : ANR au 30 septembre 2021

Composition du portefeuille

A ce jour, les actifs financiers d'ALTUR INVESTISSEMENT sont répartis au sein de 18 sociétés, 3 FPCI et 1 portefeuille secondaire dans des secteurs stratégiques :

Santé :

- *Acropole*, concepteur et fabricant d'implants orthopédiques pour l'épaule, la hanche et le genou ;
- *Menix*, leader français des prothèses orthopédiques et des implants dentaires ;
- *BIOBank*, leader français dans le secteur des allogreffes ;
- *Cousin Biotech*, concepteur et fabricant de dispositifs médicaux implantables en textile technique ;

- *FPCI Capital Santé 1*, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de la santé ;
- *FPCI Capital Santé 2*, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de la santé.

Services générationnels :

- *Complétude*, n°2 du soutien scolaire en France ;
- *Kinougarde*, spécialiste de la garde d'enfants à domicile ;
- *Solem*, spécialiste du secteur de l'irrigation et du télécare ;
- *Babyzen*, spécialiste de la conception, la fabrication et la distribution de poussettes haut de gamme ;
- *Pompes Funèbres de France*, réseau de franchisés d'agences funéraires et gérant d'agences en propres ;

Transition énergétique :

- *Sermeta*, leader mondial des échangeurs thermiques en inox pour chaudières gaz à condensation ;
- *Countum*, leader français du comptage industriel et transactionnel de produits pétroliers.

Distribution spécialisée :

- *La Fair'Fouille*, leader français de la distribution de produits à prix discount ;
- *Demarne*, spécialiste de l'importation et du commerce de gros des produits de la mer ;
- *Log'S*, spécialiste des solutions logistiques e-commerce et retail.

Hôtellerie :

- *Mercurie Nice Notre Dame*, établissement de 198 chambres ;
- *Mercurie Lyon Centre Château Perrache*, établissement de 120 chambres ;
- *FPCI Turenne Hôtellerie II*, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de l'hôtellerie.

Autres :

- *Béranger*, holding ;
- *Dromadaire*, spécialiste de l'envoi de cartes de vœux sur Internet ;
- *Trophy Investissements*, portefeuille détenant des titres de participation de 3 PME françaises.

Contacts

Altur Investissement
François Lombard ou
Bertrand Cavalié
Tél. : 01 86 64 01 82

ACTUS finance & communication
Manon Clairet
Relations Presse
Tél. : 01 53 67 36 73
mclairret@actus.fr

ACTUS finance & communication
Jérôme Fabreguettes-Leib
Relations Investisseurs
Tél. : 01 53 67 36 78
altur@actus.fr

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.

Ce document (y compris toute reproduction) ne doit pas être diffusé ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique, en ce compris toute succursale ou agence d'une personne non-américaine mais résidente des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre personne américaine. Tout manquement à ces restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation des Etats-Unis d'Amérique relative aux instruments financiers (*United States Securities Laws*).

Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux (i) personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(1) du financial services and markets act 2000 (financial promotion) order 2001 (l'« Order »), (ii) aux personnes visées à l'article 49(1) (high net worth entities) de l'Order, ou (iii) aux personnes qui sont qualifiées de clients intermédiaires au sens du chapitre 4 du Code de bonne conduite du FSA (l'ensemble de ces personnes étant ci-après désignées « personnes qualifiées »). Ce document n'est destiné qu'à ces catégories de personnes. Les personnes qui ne répondent pas à la définition de personnes qualifiées ne doivent pas prendre en compte ou se fonder sur ce document ou son contenu. La diffusion de ce document dans tout autre pays peut être soumise à des restrictions légales et les personnes en possession de ce document doivent prendre connaissance de ces restrictions et s'y conformer. En prenant possession de ce document vous êtes présumé accepter d'être lié par les limitations.